



**PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction de la coordination interministérielle
et de l'appui territorial
Mission environnement

Montauban, le 26 avril 2024

Affaire suivie par : Stéphane RONDEAU
Courriel : pref-environnement@tarn-et-garonne.gouv.fr

Le préfet de Tarn-et-Garonne

à

- Madame et Messieurs les maires de :
- Tarn-et-Garonne (sauf les communes membres de GMCA)
 - Saint-Antoine (Gers)
 - Clermont-Soubiran (Lot-et-Garonne)
 - Grayssas (Lot-et-Garonne)
 - Montrosier (Tarn)

OBJET : enquête publique relative à la demande de déclaration d'intérêt général de la charte « *stratégie départementale de sécurisation de l'accès à la ressource en eau par la création et l'optimisation de retenues individuelles et semi-collectives de substitution* », déposée par le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement.

P.J. : un arrêté préfectoral et un avis d'enquête

Je vous transmets ci-joint l'arrêté préfectoral organisant une enquête publique se déroulant du 13 mai 2024 à 08h00 au 14 juin 2024 à 17h30, concernant le projet précité, sur le territoire de votre commune, accompagné d'un avis d'enquête.

L'affichage de l'**avis au public** devra être effectué par vos soins aux endroits habituels d'affichage municipal au plus tard **quinze jours avant** l'ouverture de l'enquête, soit le 27 avril 2024 et pendant toute la durée de celle-ci. Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir le certificat d'affichage de l'avis au public, à l'issue de la réalisation de cette formalité, sur la boîte fonctionnelle suivante : pref-environnement@tarn-et-garonne.gouv.fr

Le préfet,
Pour le préfet,
La secrétaire générale,

Edwige DARRACQ